



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 27 Juillet 2021 – 20h00
SALLE DES FETES**

Date de la convocation : 19 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 19

Pouvoirs : BERNARD Stéphanie donne pouvoir à LARDET Denis, ROHRBACH Daniel donne pouvoir à CHAMBARD Nathalie, FAYARD Estelle a donné pouvoir à BERRY Florence, FEYEUX Muriel a donné pouvoir à COULON Arnaud

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la tenue de la séance d'aujourd'hui ne peut pas se faire dans la salle du conseil, lieu habituel de réunion, c'est pourquoi le conseil municipal se réunit une nouvelle fois dans cette salle des fêtes qui permet les règles de distanciation physique.

Préalablement à l'ouverture du conseil municipal, M. le maire tient à donner lecture d'une lettre reçue en mairie, adressée au maire et aux conseillers, qui fait suite à la lettre que M. le maire a déposé dans les boîtes aux lettres à l'occasion des élections régionales. Comme chaque fois que cela se produit, M. le maire en fait lecture :

« Lettre ouverte à M. le maire et à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de Manziat.

Monsieur le Maire,

Personne ne peut vous reprocher vos convictions, car c'est un des principes de la démocratie et de la vie en commun.

A la suite de votre lettre, distribuée dans les boîtes aux lettres, nombre de vos concitoyens, même ceux qui « n'ont pas d'étiquettes politique », voire issus de vos rangs, ont été profondément choqués par le procédé, à savoir utiliser votre statut de maire pour peser sur leurs votes.

Vous insinuez aussi que les aides de la région seraient suspendues à la couleur de nos votes.

Nous espérons que notre courrier sera pris en compte dans le futur.

Ce courrier sera aussi transmis à la presse locale.

Les initiateurs : Annick Rey, Jack Chevrier et Serge Feydel »

M. le maire après s'être entretenu avec les signataires de cette lettre tient à faire une déclaration à l'ensemble du conseil municipal, non pas pour se justifier d'avoir diffusé cette lettre à titre personnel, mais pour expliquer.

« Juste avant les élections, Andrée Tirreau maire de Boissey et conseillère régionale m'a téléphoné, nous échangeons régulièrement avec Andrée comme avec les autres maires, pour me demander si le maire que je suis était content des actions menées par la région envers les petites communes du territoire et notamment celle de Manziat. Je l'ai bien entendu remerciée à nouveau concernant les aides. Je l'ai aussi remerciée du soutien personnel qu'elle apporte à mes demandes d'aides pour la commune de Manziat auprès de la région.

Pour mémoire, la région nous a aidé sur les dossiers suivants : les cours de tennis 15 000 €, restaurant scolaire 30 000 €, parking cimetière 30 000 €, WC PMR 12 125 €, vestiaires du foot 100 000 € et la pose de caméra 3 348 €. Lors de cet échange téléphonique, Andrée Tirreau candidate à sa réélection sur la liste « la région de toutes ses forces » m'a demandé si je serais d'accord en tant que maire de distribuer un courrier type à compléter retraçant le soutien de la région auprès de la commune de Manziat.

De nouveau pour mémoire ou pour info pour les derniers élus en poste. Quelques mois après ma première élection comme maire de la commune en 2014, je recevais un courrier confidentiel de la direction départementale des finances publiques de l'Ain et de Monsieur le Préfet de l'Ain

m'informant que suite au mandat précédent 2008/2014 la commune était dans le rouge résultant d'une hausse des charges financières et que je devais impérativement redresser les comptes de celle-ci. Quand j'ai accepté de prendre la lourde charge de maire de la commune, je savais en tout état de cause que cela allait être difficile financièrement pour la commune, donc aussi pour moi en tant que maire. De plus je tombais pile dans la période drastique de la baisse des aides de l'état via la DGF. Suite à l'élection de 2014, Audrey, qui était en poste avant Véronique, m'avait dit « on ne pourra rien faire pendant ce mandat il n'y a plus de sou ».

De nouveau pour mémoire, la commune touchait de 2008 à 2013 209 000€ de DGF stable, en 2014 198 000€, en 2015 174 000€, en 2016 149 000€, en 2017 134 000€ pour se stabiliser aujourd'hui à 122 000€. (sur la base de 209 000.00 € constant jusqu'à ce jour la commune aurait touché 529.000.00 € de DGF supplémentaire)

(La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriale.)

Le président du sénat a dit en 2015 « Quand il y a des difficultés, la commune est en première ligne. Quand tout va mal, il y a un maire et un préfet et le maire est l'élu à portée d'engueulades», je peux vous affirmer que de 2014 à 2017 j'étais en plein dedans et que j'en ai bavé.

Alors oui, j'ai été content de trouver au sein de la région du soutien financier et moral tout comme l'a aussi été le conseil départemental de l'Ain pour nos projets. Ces partenaires nous ont aidés et ne nous ont pas laissés agoniser la bouche ouverte suite aux baisses drastiques des dotations de l'état et c'est bien uniquement l'objet de cette lettre distribuée.

J'ai bien entendu échangé avec les cosignataires du courrier que je viens de vous lire.

Je vous remercie de votre attention et je souhaite que le groupe conseil municipal reste solide et responsable devant des sujets comme celui-ci. »

La parole est donnée au conseil qui ne veut pas rebondir sur le sujet. M. le maire les remercie.

✂ **Procès-verbal de la séance du 25 mai** le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 17 voix pour et 2 abstentions d'élus absents le 25 mai 2021.

1) Attribution du marché public « Réhabilitation des réseaux d'assainissement »

M. le maire expose au conseil que la commune a lancé un marché public de travaux « Réhabilitation des réseaux d'assainissement » selon une procédure adaptée restreinte régulièrement publiée. L'appel à candidature des entreprises s'est déroulé du 28 avril 2021 au 21 mai 2021 (remise des candidatures). Les critères de choix étaient les suivants : références professionnelles (45%) – moyens techniques (25%) – moyens humains (25%) – capacités économiques et financières (5%). 8 dossiers de candidatures ont été déposés. Le groupe de travail « Réhabilitation des réseaux d'assainissement » s'est réuni le 21 mai pour l'ouverture des candidatures. Le cabinet Merlin a procédé à l'analyse des candidatures et comme le stipulait la procédure restreinte, 3 candidats ont été invités à remettre une offre avant le 25 juin 2021.

Le 25 juin 2021, un groupe de travail s'est réuni pour l'ouverture des plis des 3 candidats retenus : Les critères de choix étaient les suivants : valeur technique au vu du mémoire technique (60%) – prix (40%). Le cabinet Merlin a présenté son rapport intitulé « Réhabilitation des réseaux d'assainissement » le mercredi 7 juillet au groupe de travail « Réhabilitation des réseaux d'assainissement ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide pour le marché public « Réhabilitation des réseaux d'assainissement » de désigner comme attributaire l'entreprise Polen' pour un montant travaux de 331 859.00 € H.T. et autorise M. le maire à signer tout document y afférent.

2) Attribution du marché public « Mise en séparatif Rue Vieille

M. le maire expose au conseil que la commune a lancé un marché public de travaux intitulé « Mise en séparatif Rue Vieille » selon une procédure adaptée ouverte régulièrement publiée.

La consultation des entreprises s'est déroulée du 31 mai au 25 juin 2021 : Les critères de choix étaient les suivants : valeur technique au vu du mémoire technique (60%) – prix (40%).

5 entreprises ont déposé un dossier.

Le 25 juin 2021, un groupe de travail « Mise en séparatif Rue Vieille » s'est réuni pour l'ouverture des plis. Le cabinet Merlin a présenté son rapport intitulé « Mise en séparatif Rue Vieille » le mercredi 7 juillet au groupe de travail « Mise en séparatif Rue Vieille ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide pour le marché public « Mise en séparatif Rue Vieille » de désigner comme attributaire l'entreprise EGTP pour un montant travaux de 123 654.00 € H.T. et autorise M. le maire à signer tout document y afférent.

3) Attribution du marché public « maitrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée sud de Manziat – RD 933 »

M. le maire expose au conseil que la commune a lancé un marché public de travaux « Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée sud de Manziat – RD 933 » selon une procédure adaptée, régulièrement publié.

La consultation des entreprises s'est déroulée du 21 juin 2021 au 07 juillet 2021. Les critères de choix étaient les suivants : valeur technique au vu du mémoire technique (60%) – prix (40%).

4 Entreprises ont déposé un dossier.

Le 07 juillet un groupe de travail « Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée sud de Manziat – RD 933 » s'est réuni pour l'ouverture des plis.

L'Agence 01 a présenté son rapport intitulé « Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée sud de Manziat – RD 933 » le lundi 26 juillet au groupe de travail « Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée Sud de Manziat – RD 933 ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide pour le marché public « Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée sud de Manziat – RD 933 » de désigner comme attributaire l'entreprise Vincent Desvignes Ingénierie – VDI SARL pour un montant maitrise d'œuvre de 38 800.00 € H.T. et autorise M. le maire à signer tout document y afférent.

4) Tarif location des salles auto-entreprises

M. le maire expose au conseil que la commune a reçu une demande de location d'une prothésiste ongulaire, habitante de Manziat, qui envisage de faire des stages de formation dans une des salles de la bibliothèque.

S'agissant d'une auto-entreprise, M. le maire propose de lui appliquer le tarif entreprises soit 5 € de l'heure avec un minimum de 3 heures de location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'appliquer le tarif entreprises aux auto-entreprises de Manziat soit 5 € avec un minimum de 3 heures de location.

5) Limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles

M. le maire expose au conseil les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévu aux articles L 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

Aux termes d'une délibération du conseil municipal en date du 29 juin 1993, la commune avait voté pour la suppression de l'exonération de 2 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties prévue en faveur des immeubles à usage d'habitation. Cette délibération ne produira plus d'effet fiscal à compter de 2022 pour les immeubles achevés à compter du 1^{er} janvier 2021.

Compte tenu du transfert de la part départementale de la taxe foncière des propriétés bâties aux communes, il est possible de prendre avant le 01 octobre 2021 une nouvelle délibération afin de limiter cette exonération de 40% à 90%. A défaut les immeubles seront totalement exonérés de la part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties en 2022.

Afin de rester dans la continuité de l'existant et considérant le poids que représente tout de même cette exonération dans le produit des contributions directes, M. le maire propose de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logement à 40% de la base imposable, ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logement à 40% de la base imposable, ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation et charge M. le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

6) Décision modificative n°2 au budget communal

M. le maire expose au conseil qu'il y a lieu de réajuster certaines opérations d'investissement et demande au conseil de bien vouloir valider les modifications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES				RECETTES		
op 134		cimetière	-1 500,00 €			
op 161		skate	-500,00 €			
op 20211		caméras	-3 000,00 €			
op 20213		maison sibellas	-2 000,00 €			
op 145		acquisitions immobilières	7 000,00 €			
		TOTAL	0,00 €		TOTAL	0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de valider la décision modificative n° 2 telle qu'elle est énoncée ci-dessus.

Informations diverses

⇒ personnel administratif : Corinne Sibellas sera absente jusqu'à la fin septembre

⇒ médical : Le kinésithérapeute a déménagé, M. le maire le remercie pour ce qu'il a fait pour permettre de trouver un successeur et de son action sur la commune. Sur le plan médical, depuis que le dentiste a arrêté ses fonctions, aucun successeur n'a pu être trouvé ce qui est dommage car la population de Manziat croissante pourrait constituer une bonne clientèle. Manziat est pourtant une commune attractive qui dispose déjà de médecins, pharmaciens, infirmiers, ostéopathe, kinésithérapeute, orthopédiste, l'installation d'un dentiste serait idéale.

⇒ gendarmerie : la rencontre avec le commandant de gendarmerie, évoquée lors du précédent se fera à la rentrée.

⇒ associations :

- la fête patronale des gazafonds a été annulé car il était difficile de mettre en place le pass sanitaire dans un lieu ouvert à tous
- l'inauguration de l'exposition des Amis du Patrimoine sur les métiers de Manziat aura lieu ce jeudi 29 juillet à 19h à la salle des fêtes.

⇒ mariages : les prochains mariages auront lieu le 21 août (M. le maire et A. Appert) et le 28 août (S. Bernard et F. Berry)

⇒ Réunions :

- M. le maire, D. Catherin et A. Coulon ont reçus les maraichers le 5 juillet dernier afin de leur présenter le futur PLUi et le SCOT, et expliquer pourquoi la commune se doit de prévoir pour le futur des surfaces pour de l'activité artisanal et du logement tout en tenant compte de l'activité maraichère. L'idée étant de travailler ensemble et non les uns contre les autres.

- M. le maire, A. Coulon, et l'entreprise Serpollet ont reçu les riverains en vu de l'enfouissement des réseaux dans le cadre du réaménagement de l'entrée sud de Manziat, le 7 juillet afin de leur présenter le projet et de prendre en compte leurs cas particuliers.

Assemblées générales

- EBS : 25 juin : (N. Chambard et G. Revel) Le bilan de la saison se termine avec 256 joueurs et joueuses et 7 équipes. Les entraînements se sont maintenus avec des règles sanitaires, mais les tournois ont été annulés. La prévision des licences pour la saison à venir est moindre. L'association a toutefois pu faire sa vente de lasagnes.
- FCM : 27 juin : (M. Le maire) Le président a changé, et un nouvel entraîneur a été recruté. Le FCM engagera cette année 3 équipes séniors, ce qui montre une bonne dynamique du club.
- MARPA 30 juin : (N. Chambard). M. le maire félicite les bénévoles qui s'occupent des personnes âgées, il est très important de se mobiliser et de rester motivé. Les MARPA sont gérées par une association qui recherche actuellement des bénévoles pour les aider.

Commission assainissement environnement :

- Retour analyse DSP : M. le maire, L. Voisin et la directrice générale des services ont rencontré l'agence 01 qui effectue actuellement un audit de la délégation de service public consentie à la SAUR pour la station d'épuration. Un premier point permet de faire ressortir certains petits dysfonctionnements qui mériteraient d'être revus pour permettre à ce contrat de coûter moins cher à la commune. En effet, à l'origine ce contrat avait été conclu sur la base d'estimations, la station d'épuration était neuve et il n'y avait aucun recul sur son fonctionnement. Le but de cet audit est que cette baisse du coût de la délégation de service public aurait pour répercussion une baisse du prix de l'eau.
- Contrôle SATESE : 15 juillet : c'est un contrôle réglementaire qui permet de vérifier que l'eau qui sort de la station d'épuration est bien conforme à la réglementation et au contrôle de la SAUR. Le résultat sera adressé à la commune dans les prochains mois.
- Cartographie des milieux humides : La préfecture remet à jour la cartographie des milieux humides. Cette mission durera 6 mois au cours desquels 3 personnes vont arpenter la commune pour répertorier les zones humides. Afin de rassurer les habitants, la commune diffusera le nom de ces personnes qui disposeront d'une carte professionnelle.

Commission bâtiments :

- Cure/église : M. le maire et D. Catherin ont reçu, le 15 juin, les membres de la paroisse afin de faire un point sur le montant des devis de travaux prévus. Une demande d'aide financière sera faite auprès du diocèse pour la réfection de la salle à manger de la cure.
- Stade : les travaux seront bientôt finis. Une inauguration est prévue à la rentrée de septembre.
- Ecole publique : Les travaux de peinture du hall de l'école maternelle ont commencé et dureront environ 1 semaine, le hall côté école primaire sera repeint début août.
- Bar Manziaty : la pose du portail à côté du crédit agricole (Grand'Route) est prévue cette semaine. Un devis a été demandé concernant la peinture du fronton et du pourtour du portail.
- Cimetière : l'entreprise Géosign, chargée de l'étude du cimetière, a transmis son étude diagnostic de l'extension envisagée. La commission bâtiment se réunira le 8 septembre pour faire le point sur ce dossier.

Commission urbanisme :

- Dossiers d'urbanisme : D. Catherin dresse la liste des dossiers d'urbanisme
- zone artisanale : les travaux ont démarré, à ce jour il reste l'alimentation d'eau potable et les réseaux secs, mais le planning est pour l'instant suivi.

- Droit pénal de l'urbanisme : la commune a reçu un lettre de la préfecture datée du 9 juin dernier, dans laquelle il est rappelé l'important et le rôle du maire et de ses adjoints en matière d'application du droit des sols, de part leur qualité d'officiers de police judiciaire. Notamment l'article 19 du code de procédure pénale qui fait obligation au maire et à ses adjoints d'informer M. le Procureur de la République de tout crime, délit ou contravention donc ils auront eu connaissance en leur qualité d'officier de police judiciaire et de lui adresser sans délai les procès-verbaux, ainsi que tous actes et documents relatifs à l'infraction. Et plus particulièrement en matière d'infraction à l'application du droit des sols.

Commission communication :

- Le prochain Manziat Infos paraîtra en septembre et devrait être distribué les 4 et 5 septembre. Une commission communication est à prévoir fin de semaine 31.
- Le feu d'artifices a été annulé, payé, il a été repoussé à l'année prochaine
- Spectacle humour : S. Bernard a repris contact avec « Mon Village invite l'humour », le spectacle est maintenu pour le 16 octobre
- GrDF : A l'initiative de M. le maire, S. Bernard a rencontré des représentantes de GrDF afin de mettre en place une action sur la commune de Manziat afin d'informer les habitants sur le gaz naturel et notamment sur le gaz vert. Ce n'est pas une démarche commerciale mais une action de communication et d'information qui se déroulerait les vendredi 17 et samedi 18 septembre sur la place de la mairie, des chauffagistes installateurs du secteur seraient également conviés à participer. Les habitants de Manziat pourront ainsi trouver des réponses justes concernant le gaz naturel présent sur la commune.

Commission PLUi :

Le COPIL s'est réuni le 6 juillet pour l'état de rapprochement entre les demandes du SCOT et celles du PLUi. Le SCOT est en attente de de confirmation écrite de la DDT sur un coefficient de rétention foncière des dents creuses et sur l'alignement de la durée du PLUi sur celle du SCOT soit 18 ans pour une échéance à 2040.

Dans le périmètre du SCOT, entre 2007 et 2017, 240 hectares de terrain ont été consommés pour l'habitat et pour les 18 ans à venir 165 hectares maximum seront autorisés (soit 9 hectares/an au lieu de 24 hectares/an).

Notre commission locale du PLUi s'est réunie le 19 juillet pour visualiser les documents de la réunion du comité de pilotage PLUi. Plusieurs demandes de confirmation ont été formulées au bureau d'études, concernant la protection de certains secteurs naturels, le référencement d'emplacements réservés et la création d'un linéaire commercial.

Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque :

⇒ Associations : N. Chambard et la Directrice des Services ont rencontré :

- les bénévoles de la bibliothèque le 4 juin : en projet la mise en place d'une boîte à livres sur la commune (créée et réalisée par les bénévoles)
- les présidents du FCM de Manziat et de la gym volontaire pour la disponibilité des créneaux au gymnase réservés par le FCM mais en majorité non utilisés, une solution a été trouvée pour satisfaire les deux associations.

⇒ Conseil école du 22 juin : bilan est meilleur, notamment du au fait qu'il n'y avait pas d'école à la maison – 138 élèves cette année et 23 qui partent en 6^{ème} – Le baptême de l'air a été maintenu avec port du masque – Départ en retraite de Sylvie Benoit (M. le maire s'est rendu à son pot de départ et à offert 2 livres au nom de la commune) et de Mme Perrin (pour reconversion) - Concernant l'effectif, on constate que tous les ans on perd environ 4 élèves (en attente des chiffres 2021) – projet école : labellisation école en démarche de développement durable

⇒ balisage chemins de randonnées : Le balisage est terminé. Il faudrait que les services techniques nettoient le long de la Loëze. Malgré les différents courriers adressés aux maraichers relatifs aux bouches d'eau le long des fossés, ces derniers restent mal signalés, une réflexion est lancée pour régler ce problème.

Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques :

Le marquage a commencé place de la mairie mais au vu des conditions météorologique, cette opération devrait reprendre courant août.

L'intégration du nouvel agent, Stéphane, donne entière satisfaction. Sa présence est appréciée de ses collègues. A noter qu'actuellement le travail en espaces verts est intensif, notamment en tonte.

Questions diverses

Annie signale que le fossé devant chez Julien Roland est à faire, pareillement celui dans le virage (pour ce dernier l'adjoint en charge de la voirie se mettra en rapport avec le conseil départemental qui gère cette portion).

Il est également signalé qu'une personne douteuse s'est rendue chez un conseiller (aux alentours de 20h cette semaine) pour réclamer de l'eau, deux autres attendaient dans une voiture. M. le maire rappelle qu'en cas de doute, il faut prendre le numéro de plaque de la voiture, la marque et la couleur.

La mairie reste ouverte sur rendez-vous pour permettre de fluidifier le nombre de personnes à l'intérieur et respecter les mesures sanitaires, tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h (le mardi jusqu'à 19h).

(Séance levée à 22h30)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,